

blier les devoirs qu'en sa qualité de petit-fils il a envers sainte Anne. Il a consacré presque toute sa vie à donner l'exemple du parfait accomplissement des devoirs d'un bon fils envers sa mère et son père adoptif. " Il leur était soumis " : voilà toute l'histoire de trente années sur trente-trois qu'il a passées sur la terre. Jugeons par là de quelle vénération, de quelle tendresse il eût entouré sa vénérable aïeule, si elle eût vécu de son temps. Jugeons par là aussi quel respect, quel honneur il désire que les chrétiens lui rendent.

Mais il y a plus encore. Jésus-Christ en se faisant notre frère, nous a appelés par grâce et par miséricorde à la participation de tous les biens qui lui appartiennent de droit et par nature ; Il nous a fait réellement entrer dans sa famille. Son Père céleste est devenu notre Père. En mourant, Il nous a légué sa Mère pour être la nôtre. Tous nous sommes des frères, et Lui est notre aîné, comme l'appelle saint Paul. Or, dans cet ordre de choses, dans cette grande famille chrétienne, dont Jésus est le centre et le lien, où Marie occupe le rang de mère, sainte Anne n'a-t-elle pas droit au titre et au rang d'aïeule, n'a-t-elle pas droit de recevoir de tous les chrétiens le respect et l'amour que les petits-enfants doivent à leur aïeule ?

Et, de même que dans la famille, l'anniversaire de naissance des grands-parents est par excellence un jour d'allégresse, où parents et enfants se réunissent pour fêter à l'envi les ancêtres vénérés, ainsi dans la grande famille chrétienne l'anniversaire de la naissance au ciel de sainte Anne doit-il être une des solennités les plus joyeuses, les plus chères. Le ciel lui-même est en fête, comme le chante l'Eglise dans l'introït de la messe ; les anges se réjouissent, nous dit-elle, et elle nous invite à prendre part à leur joie : *Gaudemus omnes in Domino.*

Nous, Catholiques de la Province de Québec,